
Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse de l'agent national de Bourges (Cher), concernant la fabrication de salpêtre, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse de l'agent national de Bourges (Cher), concernant la fabrication de salpêtre, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 157;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22032_t1_0157_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

72

L'agent national près le district de Bourges, département du Cher, annonce que les ateliers pour la fabrication du salpêtre, en activité depuis le 4 prairial, en ont produit jusqu'au 30 messidor 9 372 livres.

Il assure qu'il ne restera pas un pouce de terre salpêtrée dont la foudre ne soit extraite pour la destruction totale des tyrans, auxquels il a voué une haine implacable.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (1).

73

Le citoyen INGRAND, représentant du peuple dans les départements et près l'armée de l'Ouest, témoigne son regret à la Convention nationale de n'avoir pas partagé les honorables dangers qu'elle a courus et la félicité de l'énergie avec laquelle elle a déjoué et puni le traître Robespierre et ses complices.

Insertion au bulletin (2).

[Le repr. dans les départ^{ts} de l'Ouest et près l'armée, au présid. de la Conv.; Quartier g^{al} de l'armée de l'Ouest, 16 therm. II] (3)

Citoyen président,

Employé depuis près d'une année dans les départements et près l'armée de l'Ouest, je n'ai qu'un regret c'est de n'avoir pas partagé les honorables dangers de la Convention nationale dans la crise à jamais étonnante et mémorable qui vient d'avoir lieu, mais veuille assurer cette Convention française, ce sénat auguste que tu présides, que j'ai partagé tous ses sentiments et que je jure haine implacable à tous les tyrans qui, comme l'infâme Robespierre et ses dignes complices, voudraient tenter d'altérer les principes de notre gouvernement et établir leur domination sur les ruines de la liberté et de l'égalité ! Vive la République ! Salut aux hommes vertueux qui ont sauvé la patrie !

INGRAND.

74

Les canonniers des sections de Marat, Réunion, Brutus et la Cité (4), arrivant de Brest (5), défilent dans la salle. L'orateur

prononce un discours dans lequel ces braves soldats expriment toute leur haine contre les tyrans. Ils jurent de nouveau de n'avoir pour point de ralliement que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Les canonniers des sections de Marat, la Réunion, Brutus et la Cité, arrivants de Brest, à la Conv.; s.d.] (2)

Citoyens représentants,

Vous voyés devant vous les citoyens des sections de Marat, Réunion, Brutus et la Cité arrivants de Brest.

Ils ont appris avec la plus vive indignation le nouveau complot formé contre la République par les tirans dont les têtes sont tombées et les dangers imminents qu'a courus la Convention nationale.

Mais la douleurs a bientôt fait place à la joie lorsqu'ils ont vu l'intrépidité avec laquelle vous avés bravés tous les périls pour déjouer les conspirateurs et sauver encore une fois la patrie.

C'étoit donc sous le masque hypocrite du patriotisme que des hommes orgueilleux et perfides, ayant sans cesse les mots de justice et de vertu dans la bouche et le crime dans le cœur, vouloient faire renaître le despotisme ! Les insensés ! Pouvoient-ils espérer qu'après tant de sacrifices et de courage les Français devenus républicains auroient pu se résoudre à porter encore le joug avilissant de la servitude et qu'après avoir brisé nos fers, vous eussiez la foiblesse de souffrir qu'on nous en chargeât de nouveaux ?

Citoyens représentants, la confiance dont vous a investi le peuple vous imposoit de grandes obligations dans une circonstance aussy périlleuse et vous les avez toutes remplies. C'est à votre fermeté que la République doit son salut. Plus la liberté a été exposée et plus il est glorieux pour vous d'avoir conjuré l'orage formé pour la détruire.

Continuez de déjouer et punir les traîtres, sous quelques forme qu'ils se présentent.

Et soyez persuadés que tous les canonniers ici présent sont invariablement attachés à l'unité, l'indivisibilité de la République, que nos corps vous serviront toujours de remparts contre les intrigants qui voudroient s'élever au dessus du peuple.

Nous jurons de nouveaux de n'avoir pour point de ralliement que la Convention nationale. Vive la République !

[Les plus vifs applaudissements se font entendre].

(1) P.V., XLIII, 263-264. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. Moniteur (réimpr.), XXI, 538.

(2) C 316, pl. 1267, p. 51; Moniteur (réimpr.), XXI, 506; Débats, n° 698, 501-502; M.U., XLII, 476; Ann. patr., n° DX-CIII; Audit. nat., n° 692; J. Sablier, n° 1503; C. Eg., n° 728; J. Fr., n° 691; J. Paris, n° 594; Rép., n° 240; J. Perlet, n° 693; J.S.-Culottes, n° 548; F. de la Républ., n° 408; Gazette fr^{se}, n° 959.

(1) P.V., XLIII, 263. Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl¹).

(2) P.V., XLIII, 263.

(3) C 311, pl. 1231, p. 31. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (2^e suppl¹).

(4) A Paris.

(5) Finistère.